

Mettons fin au commerce avec les colonies israéliennes, signons !

Category: Europe

écrit par jmfouquer | 28 avril 2022

Bref rappel

Alors que l'établissement de colonies dans un territoire occupé constitue une violation grave du droit international, un crime de guerre selon le Statut de Rome (<https://journals.openedition.org/revdh/7353?lang=en> , par ex), l'UE continue d'entretenir des relations commerciales avec les colonies israéliennes établies dans le territoire palestinien occupé. Ces liens commerciaux permettent la viabilité économique et l'extension de ces colonies.

En effet l'UE est le premier marché d'exportation pour Israël, qui y bénéficie des avantages de l'Accord d'association entré en vigueur en 2000. Or une part considérable des produits israéliens exportés vers l'UE provient en réalité des colonies, qui ne font pas partie du territoire israélien tel que reconnu par le droit international.

Et ces produits provenant de colonies illégales sont proposés aux consommateurs européens, le plus souvent à leur insu. En effet, l'étiquetage d'origine des produits des colonies israéliennes a beau être obligatoire dans l'UE depuis 2015, de nombreux produits sont encore commercialisés sans étiquetage correct. En achetant ces produits et services, les citoyens européens contribuent donc sans le savoir au vol des terres et à l'expulsion violente de familles palestiniennes. Alors même que l'UE dénonce la colonisation israélienne, elle contribue à la renforcer !

Présentation de l'ICE

Ainsi, faire reconnaître à l'UE ses obligations et obtenir une interdiction du commerce avec les colonies établies dans des territoires occupés, où qu'ils soient, c'est l'objectif de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) qui a été lancée ce 21 février 2022 !

L'ICE n'est pas une pétition « ordinaire ». En effet, c'est un instrument démocratique officiel qui, si elle obtient 1 million de signatures en un an, permet aux citoyens de l'UE d'obliger la Commission européenne à examiner la demande.

En signant cette Initiative citoyenne européenne,

nous demandons que l'UE mette fin au commerce avec les colonies illégalement établies dans tous les territoires occupés, le territoire palestinien occupé et les colonies illégales israéliennes, comme le Sahara occidental occupé par le Maroc.

nous demandons à l'UE d'appliquer le droit international et les droits humains de manière cohérente, y compris dans ses relations commerciales.

Pourquoi nous devons nous engager résolument dans cette campagne

La France s'est engagée, aux côtés de 6 autres pays européens, à réunir 250 000 signatures, avant le 20 février 2023. Cela paraît loin, mais la campagne ne s'est pas engagée de manière optimale. Nous n'en sommes, ce soir, au total des 7 pays, qu'à 4 % au total. Ainsi, nous avons attendu que la tourmente présidentielle se calme un peu pour vous en parler. Et nous avons maintenant ce grand enjeu que sont les législatives. Et puis après, la fatigue et les grandes vacances. Puis une rentrée sociale intense, voire même avant, nous l'espérons tous, etc. Vous m'avez comprise. Le combat pour les droits des Palestiniens risque d'être toujours relégué. Or, les premiers concernés, les Palestiniens, attendent beaucoup de cette initiative et ils commencent à s'inquiéter de ce démarrage

bien lent de la campagne. Un certain nombre d'organisations participantes ont donc décidé de la relancer ce dimanche 1er mai, notamment en distribuant les tracts de la campagne, en affichant les visuels, etc. lors des manifestations.

Pétition :
<https://plateforme-palestine.org/StopSettlements-l-initiative-citoyenne-europeenne-pour-mettre-fin-au-commerce>

Florence Braud